

# 18 Les Équipements de Protection Individuelle

## Les EPI

Ces équipements doivent être remis gratuitement par l'employeur conformément à l'art. R4321-4 du code du travail.

Les salariés temporaires ne doivent pas supporter la charge financière des EPI Art. L1251-23 du code du travail.

Ces différents équipements seront utilisés en fonction des contraintes du site de travail.

## Système d'arrêt de chute

Le système d'arrêt de chute intervient dans les cas de chutes de hauteur ; il permet de stopper la chute avant l'impact. Il est constitué de :

- Point d'ancrage,
- Système de liaison pour freiner et arrêter la chute,
- Harnais antichute.

## Absorbeurs d'énergie et connecteurs

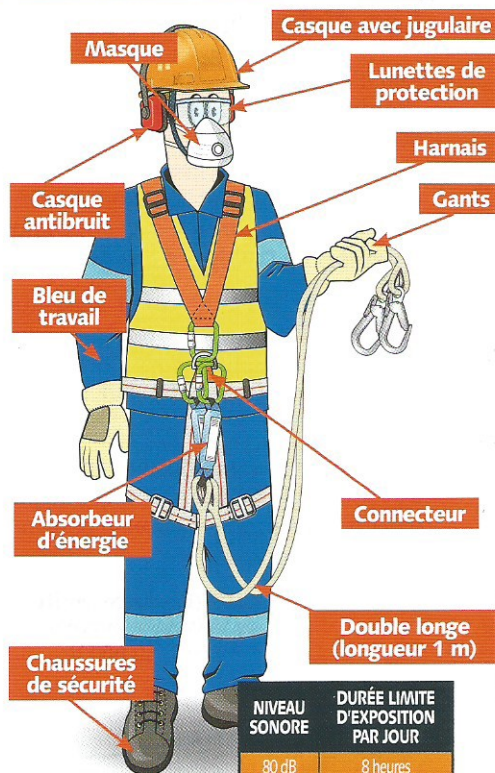
Il s'agit des mousquetons, crochets, pinces à ressort, anneaux à tiges verrouillables, qui servent à fixer la liaison au point d'accrochage du harnais et au point d'ancrage.

## Les appareils de Protection Individuelle Contre le Bruit (PICB)

La surdité est une atteinte irréversible. Pour une journée de travail (8 h), on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB. C'est pourquoi il est recommandé d'utiliser ces équipements (serre-tête antibruit, bouchons d'oreilles formables, préformés, moulés individuels...) en fonction des travaux, du matériel utilisé et du temps d'utilisation. Ils contribuent à atténuer le niveau sonore, voir tableau ci-contre.

### attention

La réglementation impose de ne pas dépasser une Valeur Limite d'Exposition au bruit fixée à 87 dB pour 8 h. Cette valeur limite doit tenir compte de la protection acoustique procurée par les Protections Individuelles Contre le Bruit (serre-tête antibruit, bouchons d'oreilles, etc.).



		NIVEAU SONORE	DURÉE LIMITE D'EXPOSITION PAR JOUR
		80 dB	8 heures
		83 dB	4 heures
TYPE DE PICB	DÉCOTE	86 dB	2 heures
Serre-tête	-5 dB	89 dB	1 heure
Bouchon moulé individuel	-5 dB	92 dB	30 minutes
Serre-tête monté sur casque	-7 dB	95 dB	15 minutes
Bouchon (mousse, fibre, préformé, préformé)	-10 dB	98 dB	75 minutes
SOURCE DU BRUIT	NIVEAU SONORE	RISQUES	
Bureau avec imprimantes	70 dB		
Machine à affûter	80 dB	Seuil d'alerte	
Camion	80 à 85 dB	Seuil de danger	
Ponceuse	90 dB	Seuil de lésions	
Compresseur non insonorisé	89 à 95 dB		
Pistolet à peindre	91 à 115 dB		
Perceuse à percussion	92 à 100 dB		
Scie circulaire	103 à 106 dB		
Marteau pneumatique	103 à 115 dB		
Jumbo travaillant en galerie	118 à 130 dB	Seuil de douleur	
Marteau-piqueur	120 dB		
Bancs d'essai des moteurs	130 dB		
Pistolet de scellement	140 à 160 dB		